

Conseil Intercommunal Action Sociale Riom Limagne et Volcans

1 rue Jean Ferrat 63720 ENNEZAT

COMPTE-RENDU DE REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance Ordinaire du 23 février 2024



Le Conseil d'Administration légalement convoqué, s'est réuni le 23 février 2024 à 17 heures sous la présidence de Madame Evelyne VAUGIEN, Vice-présidente.

Etaient présents : Mme Evelyne VAUGIEN (pouvoir de Mme CACERES), Mme Aurélie FERNANDES, Mme Michèle GRENET, M Roland GRENET, M Fabrice JOUIN, M Fabrice MAGNET, M André MAGNOUX, Mme Corinne MARTINHO, M Didier MICHEL, Mme Fanny CHEVALIER.

Absents excusés : M Frédéric BONNICHON, M Claude BOILON, Mme Marie CACERES (pouvoir à Mme VAUGIEN), Mme Anne Marie CHARLES, M Didier CHASSAING, Mme Anne-Catherine LAFARGE, M Didier MIGNE, M Denis ROUGEYRON, M Nicolas WEINMEISTER,

Absents : M Jean BERNARD, Mme Valérie CHASSAING, M Jean Marc COURBET M Jean DANIEL, Mme Véronique LOUSTE SOL, Mme Samya RIOTON.

Adhésion au groupement de commandes pour l'achat d'électricité et service associés coordonné par le Département du Puy-de-Dôme. Approbation de l'acte constitutif du groupement de commandes.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique, et notamment ses articles L.2113-6 et L.2113-7 relatifs aux groupements de commandes,

Vu le Code de l'Energie et notamment ses articles L.331-1 et L. 331-4 relatifs au choix du fournisseur d'électricité,

Considérant qu'il est dans l'intérêt du Centre Intercommunal d'Action Sociale de Riom Limagne et Volcans d'adhérer au nouveau groupement de commandes pour l'achat d'électricité et services associés au sein duquel le Conseil départemental du Puy-de-Dôme exercera le rôle de coordonnateur,

Considérant qu'il appartiendra au Centre Intercommunal Riom Limagne et Volcans, pour ce qui le concerne, de s'assurer de la bonne exécution des accords-cadres, marchés subséquents et marchés conclus au titre du groupement,

Considérant qu'il est interdit au Centre Intercommunal Riom Limagne et Volcans, d'appartenir à deux groupements ayant le même objet,

Considérant qu'il convient à ce titre de se retirer du groupement coordonné par Territoire d'Énergie Puy-de-Dôme, auquel adhéraient le Centre Intercommunal d'Action Sociale de Riom Limagne et Volcans pour l'Ehpad Dr Reynaud, à compter du 31 décembre 2024.

Entendu l'exposé de la Vice-présidente de séance, les membres du Conseil d'Administration ont délibéré et à l'unanimité :

1°) **APPROUVENT** la sortie du groupement de commandes de fourniture d'électricité coordonné par Territoire d'Énergie Puy-de-Dôme à compter du 31 décembre 2024.

2°) **APPROUVENT** l'acte constitutif du groupement de commandes, joint en annexe 01 de la présente délibération, pour l'achat d'électricité et services associés et au sein duquel le Conseil départemental du Puy-de-Dôme exercera le rôle de coordonnateur ;

3°) **APPROUVENT** l'adhésion du Centre Intercommunal d'Action Sociale de Riom Limagne et Volcans, au-dit groupement de commandes pour le site de l'Ehpad Docteur Reynaud, sis 8 rue du Moulin 63720 Ennezat ;

4°) **AUTORISENT** Monsieur Frédéric BONNICHON, en sa qualité de Président du Centre Intercommunal d'Action Sociale de Riom Limagne et volcans, ou son représentant dûment habilité, à signer ledit acte constitutif du groupement de commandes et à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération.

Par délégation du Président,
La vice-présidente,

Evelyne VAUGIEN.

